s'en suit pas que nous sayions dans une postion plus défavorable que les parties de l'em pire representées en parlement. Pensez vons que l'Ecosse et l'Irlande n'abandonnerment pas avec empressement leur entrée au parlement imi érial i our une condition semblable à la nôtre ! D'ailleurs: quand nous aurions droit d'être représentés au parlement anglais ce ne serait que que un nombre de représentans troi limité pour faire prévaloir nos intérêts partienliers, de même que nous le serious au congrès avec l'annexion ; sous ce point de vue il y a parité. Quant a l'égalité avec les antres nations souveraines, il nous suffit pour cela de notre qualité de sujets anglais.

En résumé le Canada colonie est sonverain à l'intérieur aussi un plement qu'aucun des E. U., et à l'extérienc il est souverain sor plusieurs matières ser lesquelles aucun des Etats-Unis ne pent rien sans le concours de la majorité de la fédération. De quel côté est l'avantage! La réponse est facile.

En finissant, M. le Réducteur, malgré le desir de M. Desaulles, je ne crois pas qu'il soit indispensable de décliner mon nom ; il n'ajouterait et ne retrancherait rien à l'écoit. Je ne suis ni aristocrate, ni démocrate, ni aristo démocrate; je n'ambitionne ni la faveur du peup'e ni celle du pouvoir, mais comme un des membres de la communauté qu'on vondrait amexer, j'ai eru de mon devoir d'examiner les utepres de ceux qui se donnent pour les régents de la société. Ainsi donc, sans rechercher l'approbation de M. Dessaulles, je laisse au public à prononcer sur les observations que leur a soumises

ANTI-ANNEXIONISTE.

Etats-Unis.

Boston, 25 fevrier.

La barque Ocean Wave vient d'arriver ici du Cap de Bonne-Espérance avec des dates allant jusqu'an premier janvier. La guerre du Cap se poursuit. Les dernières nouvelles de l'intérieur de la colonie sont découragemtes. La force anglaise à Kei s'élève à 4,000 homme mais its avaient beaucoup souffert sans avoir réalisé le moindre plogrès.

L'ennemi pendant ce tems se montrait de plos en plusaudacieux. Tom le pays est inoudé et beaucound habitations out été détruites. Les troupes n'avaient ni tentes, ni demeures, ni al ris quelconques. Le journal de la Ville du Cap dit qu'il sem le que le ciel combat contre eux, car au moment où le succès leur paraissuit assuré, les nonges ont fait déluge en crevant au dessus de leurs tôtes.

Le steamer Vulcan était arrivé d'Angleterre avec le 45e régiment, fort de 600 homde guerre, était de 9,246 hommes de troupes o 7.966 de recrues indigênes. Durant l'année 1851, it v avait on environ vingt combats plus on moins importants, entre anglais et Caffres. La perte des premiers était de moins de 500, tandis que les derniers étaient tom hes par milliers. Cependant ils no paraissent pas enecre être les moins nombreux.

Lo prix des grains un Cap avait une tendance à la baisse. Près de 6.000 barils de fleur

avaient eté reçus d'Amérique. de l'Afrique. On parte de grands flouves, de dans la loi du 13 janvier 1825 ; vaillées fertiles, et de puissantes tribus de

Souliers Extraordinaires .- Un cordonnier de Philadelphie vient d'inventer une les spécialités du genre.

Cette chaussure, qu'il a nommée los Boleros, est tressée en coortchouc; la semelle, de deux ponces de lauteur, est ausi legere que du liègo; elle est lissée de manière à donner une élastieité de 4,6 et jusqu'à 8 pie ls de hauteur, seton le poids de la personne qui chausse ces étranges souliers.

Le directeur du grand théâ re de New-York a fait venir six paires de loteros, qu'il a fait essayer à ses premiers sujets de la danse. Cet essai a complétement réussi, et dans ce moment il a commandé un ballet intirulé les Cigales, qui sera la chose la plus originale du CHI CHI CONTROL DE L'AND LE CONTROL DE CONTR

Le cordonnier inventeur se nomme James Casson; il se propose d'aller à Londres et à Paris afin d'y faire connaître un soulier nomme le véloc pede, fait dans le même procéde que los boleros et à l'aide duquet un homme fera 40 à 50 ieues par jour sans se fatiguer.

Le pas ordinaire de l'homme est de 14 pouees, le pas gymnastique de 18. Au moyen des vélocipèdes, M. James Casson a la prétention de faire exécuter des enjambées d'une toise et demie sans essouffler le voyageur. qui ne fera qu'un leger mouvement d'ascension en avant.

M. Casson a fait des expériences de ce genre devant les quakers les plus éradits de Philade phie, et il s'est fait fort devant eux d'after de Paris à Saint-Pétersbourg en cinq

Un inconvénient est pourtant attaché à cette chaussure : c'est qu'elle ne pent pas être bien employée la muit, car certaines difficultés de terrain en rendenient l'usage assez dangé

PAITS DE L'ETRANGER.

FRANCE.

Le document qui suit est le texte du décret cononcant la confiscation d'une majeure partre des biens de la famille d'Orléans. Cette mesure a créé bien des mécontentements et les principaux jurisconsultes en ont contesté la legalité. Le procureur-général Dupin s'exprime sans équivoque sur ce point dans sa lettre au président, que nous insérons ci-après.

" Le Président de la République,

" Considérant que sans vouloir perter atteinte au droit de propriété dans la personne des princes de la famille d'Orléans, le Président de la République ne justificrait pas la confiance du people français,s'il permettait que des biens qui doivent appartenir à la nation soient soustraits au domaine de l'Eint;

" Considérant que, d'après l'ancien droit publie de la France, maintenu par le décret du n'est pas même excepte! 21 septembre 1790 et par la loi du 8 novembre 1814, tous les biens qui appartenaient réunis au domaine de la ouronne:

"Qu'ainsi le décret du 21 septembre 1790 de même que la loi du S novembre 1811, por

"Les biens particul ers du prince qui par vient au trône et ceux qu'il avait pendant son règne, à quelque titre que ce soit, sont, de plein droit et à l'instant même, unis au domaine de a nation, et l'effet de cette union est perpetuel ct irrévocable."

" Que la consécration de ce principe remonte mes. La force totale des anglais sur le pied à des époques fort recidées de la monarchie; qu'on pent entre autres citer l'exemple dellen ri IV : ce prince, ayant vouln empêcher, par des lettres patentes du 15 avril 1590, la reunion de ses biens un domaine de la couronne, le Parlement de Paris refusa d'enrégistrer ces lettres-patentes aux termes d'un arrêt du 15 juillet 1591, et Henri IV, applandissant plus le faire désormais avec assurence, si l'on intard à cette fermeté, rendit, au mois de juillet 1607, un édit qui révoquait ses premières let tres-patentes;

" Considérant que cotte règle sondamentale On a cait en des renseignements sur une en- de la monarchie a été appliquee sons les regnes treprise d'exploration à l'intérieur du Sud de Louis XVIII et de Charles X, et reproduite de ne pas vous méprendre sur le caractère de

"Qu'aucun acte législatif ne l'avait révoqué le 9 aout 1830, fors que Louis-Philippe a accepté la couronne ; qu'ainsi, par le fait seul de cette acceptation, tons les biens qu'il pos- biée, je me suis tenu sévèrement en dehors chaussure qui detronera certainement toutes sedait à cette époque sont devenus la propriété incontestable de l'Etat;

" Considérant que la donation universelle, sons reserve d'usufruit, consenti par Leuis-Philippe pour le profit de ses enfants, à l'exclusion de l'aîné de ses fils le 7 aont, 1830, le jour même où la royante lui avait eté déferée, même mois, a en uniquement pour but d'empêcher la rémnion au domaine de l'Etat des biens considérables possédés par le prince appelé au trône :

"Que, plus tard, lorsqu'il fut connu, cet acte souleva la conscience publique;

"Que si l'annulation n'en fut pas prononcée, c'est qu'il n'existait pas, comme sons l'ancien- mon concours vous était également acquis.

ne monarchie, une autorité compétente pour réprimer la violation des principes du droit public, dont la garde était anciennement confice aux l'arlements, etc."

"Décrète etc."

M. Dupin à Louis Bonaparte.

" Prince-Président de la République,

" Je regrette vivement qu'avant de rendre le décret que je viens de lire ce matin dans le Montteur, vous n'ayez pas en la pensée de n'entendre à ce sujet avec cette bienveillance que vous avez quelquefois mise à m'écouter.

" J'aurais essayé de vous prouver non-senlement dans l'intérét des enfants, la plupart mineurs, du feu roi, dont je su's l'un des exéenteurs testamentaires, mais aussi dans l'intérêt de votre propre gouvernement, que ecux qui vous ont suggére cette mesure ne connaissent pas les faits, et qu'ils ont mécor nu tontes les règles du droit et de l'equité-

"En fait, il ya une exagération extrême (elle est au moins de moitié) dans l'évaluation des biens de la famille d'Orléans,

" En droit, el'e viole dans son essence le prinsipe même de la propriété.

"Ce droit de propriété a été reconnu, après une discussion solennelle, dans la personne du fen r i. par les act. 22 et 23 de la lois du 2 de mars 1832, et dans la personne de ses enfants, par les actes mêmes de la révolution de fevri-

er, par le décret de l'Assemblée constituante du 25 octobre 1848 et par la loi Je l'Assemblée nationale du 4 fevrier 1850, promulguée par votre gouvernement, et qui a antorisé l'emprint de vingt millions hypothéqué sur ces biens et sonscrit par votre ministre des finan-

" Ainsi, droit public, testament, lois spéciales, contrat, tout a reconnu dans la main des princes d'Orléans la propriété des biens que le deeret du 22 janvier commit leur enlève d'un trait et d'une manière si absolue, que le droit sacre des tombenex, la sépulture de Dreux,

6 Si la Constitution du 15 janvier était en vigueur, il y aurait lieu de reclamer auprès aux princes lors de leur avenement au trone du Senat, en vertu de l'article 26 qui permet à étment, de plein droit et à l'instant même, ce corps " de s'opposer à la promulgation des lois qui seraient contraires à l'inviolabilité de la propriété. "

" Dans l'état présent des choses, on ne peut reclamer qu'anprès de vous, prince, en invoquant la sagesse et l'élévation de vos propres sentiments interregés de nouveau et mieux deaux.

" Mais, si ces mesures rigoureuses doivent être maintennes, un grand serapule s'élève au fond de na conscience.

" Procureur genéral à la cour de cassassion depuis bien of vingt-deux ans; principal organe de la loi près de cette juridiction suprême : chargé par le gouvernement de proclamer incessamment le respect du droit, de requérir la cassation on l'annulation des actes qui violent les lois et qui constituent des incompétences on des excès de ponvoir, comment pourrais-je trodnit dans la législation des actes qui seraient en contrad ction avec les principes?

" Je crois donc devoir vous donner ma de-

" Mais ici, prince, je vous prie suffisamment

" Ma resolution n'emprunte rien à la poli-

" Comme président de la dernière Assemde l'action des partis et de leurs funcstes divisions, me bornant à maintenir, autant qu'il dépendant de mes forces individuelles, les doctrines legales et morales sur lesquelles repose l'ordre essentiel des sociétés civilisées.

"Après le coup-d'état du 2 décembre, contre lequel il a été de mon devoir de protester, et avant son acceptation, qui ent lieu le 9 du ainsi que je l'ai fait, j'ai attendu le jugement du peuple, interrogé par vous. Après ce ju gement solennel, j'ai adhere franchement au ponvoir immense qui en était sorti. le consid rant romme la plus forte garantie qui vut cene même Eglise. s'offrir nour conserver ou rétablir tous les principes qu'un socialisme effréné avait compromis on menaces; et comme fonctionnaire, Chauveau, écuyer, sollicitem-général du Bis-Canada.

"Mais, en ce moment, et au point de vue du droit civil et du droit prive, de l'équite nnturelle et de toutes les notions chrétiennes du juste et de l'injuste que je nourris dans mon âme depuis plus de cinquante ans comme jurisconsulte et comme magistrat, l'éprouve le besoin de me démettre de mes fonctions de procureur-général.

"Veuillez agréer, prince, l'expression de mes sentiments de respectueuse considération. " (Sigué) Dupin."

NOUVELLES DIVERSES.

TREMBLEMENT DE TERRE A BORDEAUX. Un journal français donne les details suivants sur au phénomène qui s'est produit récemment à Bordennx:

"Un de ces phénomènes infiniment rares, à peu près inquis même sons notre latitude, est venu, pendant Lavant- dernière nut (celle du 25 au 26 février), donner une vive émotion aux habitants de Bordeaux.

" Vers deux heures un quart du matin, sur tous les points de la ville, a été ressentie une assez forte secons Les effets de cet te secons cont été divers, suivant l position des personnes et des objets matériels qui l'on éprouvé2, suivant le milleu qu'ils occupatent.

Sur certains points, elle s'est produite comme un

lointaine explosion, suivie d'une valuation continue du so sembla'de à celle que lui fait subir le roulement accélé : é de plusieurs voiturea sur le pavé de nos rues; ailleurs cette commotion a produit l'effet d'un chec subit, ébraidant les étages supérieurs et les portes des appartements.

Geaucoup de personnes ont été arrachées en sursant à leur sommeil, cédant à un mouvement de roulis en de tangage imprimé à lem couche ; des chiens ont aboyé de frayeur ; dans des pares, dans des écuries, des bouls, des hevaux se sont dressés, inquiets, sur leurs pieds.

"On nous rapporte que, dans une maison de la rue des Minimes, des cages d'oiseaux sont tombées d'une hau-teur d'environ deux mêtres, au pied de la muraille à la-

quelle elles s'appuyaient.

'Des bénitiers, des tableaux, etc., etc., ont été balancés; l'eau a déboidé des vases qu'elle remplissait dans certains lieux.

" On ne nous signale, du reste, par bonheur, aucun ac-"Le sentiment conoral est celui d'une oscillation ho-

rizontale, de l'est à l'onest, remarquée, d'après les calculs les plus sûrs, comme ayant dû commencer à deux

heures : Udix minutes et durcr quatre à cinq secondes. Le même phénomène a été observé dans la campa gue aux environs de Bordeaux; on nous a fait part de plusieurs remarques faites, à cet égard, sur le territoire de deux communes, séparées l'une de l'entre par une assez

grande distance, à Gradigean et à Margaux.

Des maraichers strendant au marché de notre ville, sur la route de Blanque foit, ont, nous dit-on, été obligés de s'arrêter, ayant un instant perdu l'équilibre de leur corps, les arbres y'agitaient et craquaient autour d'eux.

"Les nouvelles qui sont arrivées hier de plusieurs localités voisines de Bordeaux nous apprennent que le tremblement de terre ne s'y est pas moins senti qu'à Bor-

"A Libourne, la seconsse a é'é telle que beaucoup de personnes sont sorties de chez elles en proje à une vive pouvante. A la Snave, et dans d'autres communes, il y a en des maisons lézardées; sur plusieurs autres points, des vitres ont volé en éclais.

"Les donaniers qui faisaient leur ronde sur les quais, se sont apeiçus au moment où le sol tremblait sous leurs pieds, que les embarcations qui étaient près des quais vertical se heurtaient les unes contre les antres, comme elles font lorsque les flots sont agités par le passage d'un bateau

"Sur les fossés de l'Hôt el-de-Ville, des marchandes de thé on; vu leurs tables en plein vent renversées par la se-cousse. Ces faits penyent donner une idée de l'étendue et de la violence de cette commotion soutertraine.

"Nous ne tarderons pas à recevoir, selon toute appa-rence, des nouvelles d'autres localités plus affectées que la nôtre par ce remarquable événement.

"Il y a quatre siècles qu'un tremblement de terre eut lieu à Bordeaux et y occasionna de déplorables accidents. La vicille chronique de Delurbe en fait mention, en quelques lignes que nous mettons sons les yeux de nos lecteurs. " 1427.-Le tremblement de terre est si grand à Bordeaux le jour de la Chandeleur, que la voûte de la granndra à l'endroit où sont à présent gues, tomba à terre.'

Naissance:

En cette ville, le 24 du courant, la Dame de M. Ed . Cassan, entrepreneur, un fils.

Décédé:

En cette ville, le 21 du courant, après plusieurs mois de maladie aigüe qu'elle a supportés avec une patience vraiment catholique, Francese Louisa Scantelebury, épouse de Jeseph Henri Dalecy, Ecuier. Ses restes ont été déposés dans les voûtes de l'Eglise du Sult au récollet au milieu d'une assistance nombreuse qui se rappelait avec attendrissement le spectacle de pieié que lenr avait donné la regrettée défunte lors de son retour à la religion de ses pères, il n'y a pas encore quatre ans, dans

Dimanche matin à Québec, à l'âge de 60 ans, après une longue maladie, dame Marie-Louise Roy, veuve de Pierre Charles Chauveau, érnyer, et mère de P. J. O. Elle vit arriver ses derniers moments avec calme et tran-

quillité, avec cette parfaite résignation qui caractérise le vrai chrétien. Elle emporte avec elle les regrets des pauvres, objet de sa charité compatissante. Son souvenir

vivra longtemps dans la mémoire de ses parents et amis. A la Congrégation de N. D., le 21 courant, la Revérende Sour Marie Rose Vinet dite Sour St Félix, agée de 27 ans, 6 mois, après 5 ans de religion.

ANNONCES.

les membres du Bureau des Examinateurs Catholiques du District de Montréal, s'assetubieront à la Salle d'Ecole de l'Evêché, mardi le 2 Mars prochain, à neuf heures précises A. M. pour procéder à l'Examen des Instituteurs qui désirent se pourvoir d'un

F. X. VALABE

Longueuil, 20 fev. 1852.

imagerie et gravures prancaisest

E soussigné vient de recevoir d'! mope, par la von de New-York, une collection très variée de Gravures Françaises réunissant tout ce que le goût des amateurs peut requérir dans cette ligne. - DE PLUS : -

Une quantité de dessins pour études papeterie, etc. J. M. LAMOTHE.

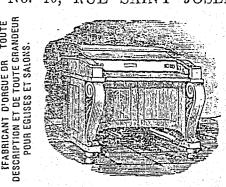
Mondréal, 6 Fév. 1852.

S'adresser à l'Evêché. Montréal, 24 fev. 1852.

N jeune homme, muni de bonnes recommandations désiremit se placer comme instituteur.

Samuel R. Warren.

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



ES particuliers et les Congrégations qui désire ront se procurer des instruments du genre ci-dessus spécilié, et dont la fabrique supérieure et l'élégance des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude survie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en é.at. de contribuer aux diverses améliorations de ja intraduite; dans la structure des ONGUES et des PORTE-PIANOS, ces de fure-concurrence en cette ligne aux fabriques de ge pays et de l'Europe.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne servient pas û même d'ac-quérir des ORGUES de grande dimension, L'HARMO-NIUM et le ÆLOPHON sont parfaitement de mise, parer qu'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coutent très p. u.

N. B .- On refait les instruments, on les accorda et on les répared court avis. Blalgré qui se predait encore à un certain dégré de Congrégations qui achète de rérita-bles boîtes à sifflets (sous le nom D'ORGUES POUR ont à prine un percelle des notions qu'exige la Fabrique De L'ORQUES, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elless'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en puro perte, -ce n'est sous auenn rapport un travail à désirer que celui de remodeler et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore du nom D'ORGUE. Montréal, 10 Septembre 1951.

ORNEMENTS D'EGLISE, ETC., LTO.

COMMANDES POUR L'EUROPE.

F. Soussigné informe très respectueusement MM. les L. Curés, qu'il recevra avec beaucoup de reconnab-ance, les ordres qu'on voudra bien lui confier pour L. VRES,ORNEMENTS D'ECLISE on tons autres objet. qu'on désirerait faire venir d'imops, il espère que lui-ceux qui l'honoreront de leur confiance auront à se l'éleier de lui avoir donné la préférence, vu que son agent, M lose PH CRÉMASTE de Québec, qui vient de partir pon s Europe, en sera lui-même te rhoix, et qu'il peut tui adresser ses commandes à

J.-B. ROLLAND, No. 3 Rue St. Vincent.

intérêt à Quentin, voulnt le voir avant son qui décident de sa destinée. départ.

Quentin recut avec reconnaissance et altenles lui procurait. Mais celle qu'il phoisissait, il ne la vil plus ; sculement elle lai fit remettre en signe de souvenir un blanc chapelet d'ivoire qui voulait assez dire qu'il fullait non sculement travailler, mais prier, et qu'elle prierait de son côte.

de force, ne voulut mettre aucun reterd à se devant lui. Ayant pris tontes les mesures nécessaires pour assurer le bien être de su bonne mère, il s'achemina vers Bruxelles en invoquant a vec ferveur la sonvernine assistance, de celui dont l'homme a toujours besoin.

Elle parla en effet à son père qui, prenant mais surtout dans ces grandes circonstances Une année s'etait écoulee depuis que Quen-

Il l'accueillit avec bonté, lous ses onvrages, fin Metsis avait quitté sa ville natale. Jeunapprouva les projets, et lui donna, avec quel- Louis de Bos s'était lui-même décidé à dire ques petits conseils, deux lettres, l'une adres- adien à Anvers : il avait fini par s'apercevoir see à Rogier van der Weyde à Bruxelles et que bien décidement il ne plaisait pas, ce qui Pautre à Hugo van der Goes à Bruges tous deux lui paraissait très manvais et inimaginableélèves du grand Van Dyk (1). Il l'engagen ment singulier et extraordinaire. Le père aussi à aller visiter le plus célèqre de tous, le de Vrindt qui ne s'était jamais fait illusion samenx Hams Hammeliat, qui se tronvait en sur le caractère léger, la satuité et la sussi. ce momont a Cologne, Cologne, la belle ville sance de cet aspirant à la main de sa fille baignée par le Rhin, cu il était occupé à con- s'était consolé sans trop de peine de son dévrir de minia tures le superbe reliquaire de part ; il se disait que belle, riche et vertueusainte Ursule, qui est encore aujourd'hui une se, sa fille ne manquerait pas de prétendans. des merveilles de cette ville merveilleuse Modestement retirée auprès de son père Murguerite ne cherchait que la solitude et faisait l'aimnient benneoup, fant à enuse de sa condrissement les lettres et les avis, et y reconnut tout son possible pour se soustraire aux reles soins de l'amitié, si préciense pour lui, qui gards du mondu et des jeunes gens de la ville. Chaque matin encore elle vennit mettre en ordre l'atelier de son père, mais elle ne tournait plus ses regards vers la forge, et quand par linsard cele lui arrivait, elle sentait aussitot des larmes moniller ses year. Le respectuex attachement de Quentin, ses vertus, Quentin, plein d'espoir et par conséquent son héroïque résolution avaient fait-une profon de impression sur son cour? Elle se represenlancer dans la nouvelle carrière qui s'onvreit tuit ce qu'il aveit dû souffrir, ce qu'il souffrait encore pour l'amour d'elle ; exilé loin de sa mère et du toit paternel, il errait maintenant dans les provinces étrangères, peut-être souffrunt et abandonno !... est sa merc aussi, su perfectionner de plus en plus dans son urt. Les de Vrindt, en rentrant de l'office et du ser-

las ! pour la dédommager de la privation d'un leur cher voyageur existait encore! la posi- était parti en disant qu'il repasser il. fils comme Quentin!

les des Pays-Bas, où vivuient à cette époque de ce qu'elle refusait ob tinement les partis vaient des écoles à Bruxelles, à Gand et à Bruges, et y instruisaient de nombreux élè- commençant à sentir le poids des années voyageurs qui les transmettaient y ajontaient de flatteuses paroles surson fils, que la bonne Brigitte; et c'est ainsique l'on apprit dans la maison de Vrindt, que le jeune artiste faisait des progrès meroyables, et que ses maîtres duite irréprochable, que de ses rares dispositions. La vieille Metsis,à ces nonvelles, versait d'abondantes larmes de joie, et promettait à Dieu de porter avec patience les peines de la separation... promesse que son esprit renouvelait aussi souvent que la violait son panvre cour de mère.

Mais l'absence se prolongenit ! Quentin visita Cologne, il passa le Rhin, parcourant les qui bordent si magnifiquement ses belles tives. Il voulut voir et copier ce qu'il u lmirait, s'entretenir avec les maîtres de l'école allemande, et, par ces puissans moyens, se avait commence, lorsqu'un dimanche, maître panyre mère restait privée de son appui et de nouvelles devinrent donc de rlus en plus rares, mon, apprit de sa servante qu'un étranger l'asa tendresse !... De temps à autre elle envo- elles sinirent par manquer entièrement au bout vait demandé, qu'il s'était sait conduire à son des choses, est un insecte qui entreprend à s sa lendresse De temps à l'at-miner les pyramides.

quelques dons utiles, mais que c'était peu hé- jeune amie vinrent à ignorer tout-à-sait si tion de Marguerite devenait triste, et elle confiante dans la Providence et la fidelité de, celui qui avait montre pour elle tant de de. vonement.

Cependant, plus aucun signe de vie ne lui parvenait de lui; sen espoir commençuit à faiblir et à laisser tomber, comme l'oiseau qui et alors la pensée de la mort de son ami... ou villes, le nibbayes, les églises et les châteaux peut-être de son changement, venait s'emparer de son ame, et, comme un ver rongeur, la dessécher et la flétrir.

La quatrième année du départ de Quentin

tendre; mais que, ne le voyant pas revenir. il

Une semblable visite était chose si ordinai. Celui-ci séjournait dans les principales vil- avait à souffrir : son viens père, mécontent re chez maître de Vrin liqu'il n'y fit guére atfention. Il ota tranquillement son bel habit. les plus célèbres peintres du monde: ils a- avantagenz qui se présentaient lui reprochait remplaça son bonnet de velours par un autre de l'entêtement et la tronvait capricieuse : plus commun se rendit à son atelier, non pour y travailler, cur c'était le jour du Seigneur, ves. Quentin avait bien soin de donner de et des infirmités, il se croyait destiné à quitter mais pour armager et mettre en ordre quelses nouvelles à sa mère, et plus d'une fois les la vie sans avoir la consolation de confier à ques esquisses. Sur le chevalet se tronvait un homme vertueux son unique enfant ; et encore une toile à moilie terminée; c'était sonvent il lui faisait sentir son humen cha une Aunonciation, et l'artiste ne put s'empéveuve ne manquait pas de répéter à dame grine au lieu des sentimeus de tendre affection cher de s'y arrêter, et de jeter un regard de auxquels il l'avait accontumée. Sa vieille con- i satisfaction sur la Vierge, qui, les mains croisine se mit aussi à la bouder, lui reprochant sées sur sa poitrine, semblait dire avec une la tristesse monotone qui s'était répandue sut angélique expression de dignité et d'humilité toute la maison. Margnerite supportait tour profonde : " Voici la servante du Seigneur cela avec une douce et silencieuse ratiencet qu'il en soit fait selon sa volonté." Mais vi ilà qu'il apperçoit à l'un des doigts de la Sainte. Vierge une bagne qu'il n'avait pas peinte. Etonne, il s'approche : l'anneau d'or, orne da diamans étincelans, était rendu avec une telle perfection, qu'il ne savnit ce qui derait le surprendre davantage, de l'audace de l'inconne peut plus se sontenir, ses niles fatiguées; | nu ou de l'art prodigiens et de la facilité avec laquelle étaient reproduits l'or et les pi rres précieuses. C'était à coup sûr l'ouvrage d'un grand peintre, mais lequel ?... Il appela la ser-

(A continuer.)

PENSEE.

L'homme qui lutte contre le grand emre

(1) Ce nom a ote ocrit par erreur Van Dyk.